



# COVID-19



# PROTOCOLE

# NETTOYAGE ET DÉSINFECTION



Ce protocole est mis en oeuvre immédiatement et temporairement :

- l'entretien des chambres reste à la charge de ses occupants,
- le nettoyage des parties communes est effectué par une société de nettoyage avec augmentation de la fréquence de passage des points de contact avec les mains,
- lors de toutes les relèves, les chambres des personnels relevés et les parties communes seront désinfectés (sauf cuisine, sam etc : réglementation spécifique), en sus des opérations courantes, en configuration humide, par le personnel CRS affecté aux casernements, préalablement formé, ou par une société privée spécialisée,
- l'usage des locaux sera interrompu et ces derniers seront aérés minimum 3h,
- les produits désinfectants doivent être virucides selon la norme E.N. 14476.

Prêt à vous défendre



Le Pôle CRS

**ALTERNATIVE POLICE CFTD**

souhaite que ce protocole de désinfection des locaux soit pérennisé au-delà de la période de pandémie de **Covid-19**.

**Notre priorité :**

**Défendre vos intérêts**

**Notre devoir :**

**Vous informer**

